



SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY

Téléphone →

Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66

Claire Coasne : 07 83 06 02 86

David Roussel : 07 69 45 57 42

eMail : 91snudifo@gmail.com

Site : snudifo91.fr



Compte-rendu de la FNEC FP FO 91 pour le CTSD du 23 juin 2022

Déclarations préalables de 3 syndicats : FNEC FP FO / FSU / CFDT

Réponse du DASEN à notre intervention : *il y a du dialogue social. La preuve → Je modifie le projet de carte scolaire en ouvrant des classes ou en annulant des fermetures. Si il n'y avait pas de dialogue social ces modifications n'existeraient pas. Des éléments de carte scolaire sont modifiés afin de faire évoluer l'arbitrage. Même s'il y a un vote contre, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de modifications.*

FO : On vote contre car les fermetures sont trop nombreuses et les ouvertures insuffisantes. Oui le DASEN est présent et les services de la DSDEN91 font probablement au mieux des moyens qui leur sont alloués. Toutefois quand les moyens alloués sont insuffisants c'est la gestion de la pénurie qu'on accompagne. En CTSD nous n'obtenons pas réellement de « création de classe ». Quand une ouverture est actée ou une fermeture bloquée le DASEN prend sur une autre école ou affecte à l'année un collègue qui devrait être remplaçant (type ZIL/BD).

L'IEA ajoute une info : La rémunération des contractuels (job-datés) pendant leur formation de 5 jours seront rémunérés pour cette période de formation.

Le DASEN rappelle que *les instances sont consultatives et non décisionnaires*. **FO: Celui qui décide de tout, le démiurge c'est lui. Enfin... il décide... mais dans la limite de ce que la rectrice veut bien lui allouer comme moyen. Le DASEN c'est le chef mais un chef dont les mains sont menottées en Essonne. Le CDEN carte scolaire ne se tiendra pas en juin comme depuis le début de la « crise covid ».**

Pour le DASEN ce n'est pas un problème car selon lui le CDEN a vocation à apprécier les décisions. Il fait un point général. Il oublie que précédemment les élus municipaux et les parents d'élèves intervenaient en CDEN pour des situations de carte scolaire. Maintenant le CDEN se tiendra en septembre donc bien après la rentrée. Encore un bon moyen de simplifier le dialogue social.

Pour le DASEN *le CTSD a vocation à examiner les éléments présentés en carte scolaire pas le CDEN.*

Il ajoute qu'une priorité a été portée sur le 1er degré, notamment en Essonne.

Selon le DASEN, *on ne peut pas dire que nous sommes à moyens constants car les dotations sont constantes alors que le plateau démographique diminue.*

Il y a eu un effort financier. Il y a une dotation de 136 postes pour moins 1036 élèves. A moyens constants, il y aurait eu 40 ETP de moins. Il y a une dotation positive de 100 postes.

70% des postes complémentaires seront introduits dans le réseau.

Adoption des CR des CTSD du 3 septembre 2020 et du 6 septembre 2021.

En juin, le DASEN propose concrètement : 47 retraits (R), 38 créations (C), 16 créations conditionnelles levées (CCL), 15 retraits différés levés (RDL), 36 « comptages de rentrée ».

Le DASEN souhaite abonder la brigade de remplacement. (les BD) Il souhaite garder un peu plus de moyens de remplacement... De ce fait, les situations des écoles seront modifiées à la marge en cas d'extrême nécessité. **FO : la situation du remplacement est catastrophique. Pour ne plus avoir de**

problème de remplacement il faudrait ajouter 10 BD par circonscription. Or le DASEN propose de faire un gros effort en ajoutant 10 BD mais pour la totalité de l'Essonne alors qu'il en faudrait plus de 200 !

Décisions validées par le DASEN :

N°34 : Ecole Jacques Prévert à Ollainville : création
N°38 : École Babin à St germain les Arpajon – retrait différé levé
N°72 : École Le Parc à Plessis-pâté (maternelle) : pas de mesure de fermeture
N°76 : Ecole Blaise Pascal (maternelle) à Saint-Michel-sur-orge : création
N°96 : Ecole Blaise Pascal (élémentaire) à Saint-Michel-sur-orge : retrait différé levé
N°230 : Ecole Champrosay (primaire) à Draveil : pas de mesure de fermeture
N°247 : Ecole le petit nice (maternelle) à Angerville : pas de mesure de fermeture
N°330 : École Lamartine à Évry – création
N°360 : Ecole le Parc à Saintry-sur-seine : pas de fermeture
N°395 : Ecole les verts près (élémentaire) à Nozay : retrait (passage de 7 à 6 classes)
N°398 : Ecole la vallée rossignol à Bouray sur juine : pas de fermeture
N°558 : École Léon Gambetta à Massy – retrait différé annulé
N°563 : Ecole Roux à Massy : pas de fermeture
N°587 : École Camaldules (élémentaire) à Yerres : comptage de rentrée plutôt qu'un retrait
N°727 : Ecole Michel Ordener (élémentaire) à Ris-Orangis : pas de mesure de fermeture
N°771 : Ecole Youri Gagarine à Ste geneviève des bois : retrait différé levé
N°774 : Ecole Ferdinand Buisson (primaire) à Ste geneviève des bois : pas de mesure de fermeture
N°775 : Ecole Marcel Cachin à Ste geneviève des bois : création + retrait différé levé
N°779 : Ecole Paul Langevin (élémentaire) à Fleury-Mérogis : création
N°782 : Ecole Denis Diderot (élémentaire) à Ste geneviève des bois : pas de mesure de fermeture
N°818 : École Cassier à Viry-Châtillon – retrait annulé d'un CE1 dédoublé

Demands en cours en attente de réponse du DASEN :

N°184 : École Le Peintre à Boullay-les-troux : structure pédagogique compliquée. Triple niveau à 27. Livraison de logements au 1er septembre. Demande un comptage à la rentrée.
N°510 École Jean Jaurès (maternelle) à villabé : 35 PS - 31 MS - 50 GS : demande une création
N°568 : École Boucher à Montgeron : il s'agit d'une création conditionnelle transformée en création.
N°587 : École Camaldules (élémentaire) à Yerres : ils sont au seuil de fermeture de 371. Beaucoup de déménagements donc des emménagements pendant les vacances. Possible nouveaux élèves à la rentrée. 15 classes et proposition du DASEN de fermeture d'une classe mais liée au départ d'un PE. Demande d'un comptage à la rentrée en place d'une fermeture sèche dès maintenant.
N°606 : École Mandela (primaire) à Morangis : mesure de GS à 24. L'IEN demande que les CP/CE1 soient à 24. Si c'est le cas, il faut une ouverture de classe. Le DASEN confirme qu'il s'agit d'un travail sur la GS.
N°684 : École Caroline Aigle à Palaiseau : différence d'effectifs à vérifier entre ceux de la DSDEN et ceux transmis par l'école
N°749 : École Gustave Courbet à Morsang : demande une augmentation de la décharge pour la direction.
N°750 : École wallon – Morsang : situations sociales difficiles des familles. La directrice demande une augmentation de sa décharge.
N°753 : École Briand à Savigny : 370 élèves + livraison de logements à la rentrée. Il faut porter une attention particulière à cette école.
N°759 : St Exupéry à Morsang : REP. La fermeture n'est pas entendable. Beaucoup d'élèves suivis. C'est une école qui a plus d'élèves que le collège voisin mais sans les moyens (24 classes avant fermeture). Demande l'annulation du retrait d'un CP dédoublé.

Voir tableau récapitulatif complet ici → <https://bit.ly/3uOYTEZ>

Vote de la carte scolaire :

Pour : 0

Abstention : 0

Contre : 10 (5 FSU / 2 FO / 1 CGT / 1 UNSA / 1 CFTD)

Questions diverses à la DSDEN91 :

- 1) Quel est le nombre de postes vacants à la rentrée ? Il faut attendre la fin de la période du mouvement. **FO encore une fois la DSDEN91 botte en touche car personne ne sait comment va se dérouler la rentrée 2022 qui risque d'être catastrophique.**
- 2) Quel est le nombre de Psy-EN, médecins scolaires : à voir avec le rectorat. **FO là encore pas de réponse de la DSDEN91 !**
- 3) AESH : nous sommes actuellement en période de renouvellement de contrat et création d'emploi. Le processus de recrutement n'est pas terminé. **FO là encore pas de réponse de la DSDEN91 !**
- 4) Combien de CDD pour l'Essonne au job-dating de la rectrice : 110 PE, 3 infirmières, 49 AESH ont obtenu un « AVIS FAVORABLE » **FO : Ce qui ne compensera pas le manque de stagiaires qui eux auront présenté le concours et qui eux se seront préparés pendant des mois voire des années à prendre une classe en responsabilité !**

Pour les PE contractuels trouvés en JOB-DATING et pour ceux en poste depuis janvier 2022 la DSDEN91 va mettre en place un « Parcours de formation » en 6 modules du 25 au 30 août. Les personnes concernées sont bien toutes les personnes recrutées depuis janvier 2022. Il y aura un tutorat pour accompagner les contractuels (les tuteurs devraient recevoir une rémunération, au moins au début) + accompagnement par des maîtres-formateurs (qui auront moins de PES à suivre cf concours catastrophique !!). à minima, il y aura 5 visites sur l'année (1 par période). Ces contractuels suivront également 3 jours de formation pris sur les 18 heures d'animation pédagogique. Ils pourront bénéficier d'un parcours magistère spécifique. Un cursus développement personnel sera proposé à ceux qui souhaitent préparer le concours. Fièremment la DSDEN91 nous informe que cette année il y avait 25 contractuels admissibles au CRPE. **FO : La DSDEN91 oublie que quand tu es mal placé au concours en Essonne tu ne te retrouves pas en liste complémentaire ! En effet au lieu d'une liste complémentaire les académies de Versailles et de Créteil mettent en place un « vivier » (comme pour les crabes ou les homards) dans lequel les DSDEN peuvent piocher sans vergogne des personnels contractuels. Pratique après ça de dire que les contractuels passent le concours ! La réalité c'est qu'ils auraient dû être stagiaire depuis un an si il y avait en Essonne une liste complémentaire et qu'à la rentrée 2022 au lieu d'être stagiaires ils seraient déjà T1 !!**

- 5) Nombre de contractuels PE encore en poste en juin 2022 : 148
- 6) Nombre de PES : 413 encore en poste en juin 2022
- 7) Nombre de M1 : 97 en responsabilité et 83 en observation
- 8) Nombre de M2 : 12 en responsabilité et 7 en observation
- 9) Alternance : 1 jour par semaine sur l'école et des périodes de stage massé (moyenne à 0,33). Les contrats vont de mars 2022 à mars 2023.
- 10) Remplacement : *nous espérons pouvoir mettre un enseignant devant chaque classe.*
FO : La DSDEN91 se contente « d'espérer » car personne n'est en mesure d'assurer qu'il y aura un « adulte » (officiellement PE) face à chaque classe à la rentrée !
- 11) Le remplacement : *toutes les absences sont censées être remplacées. Le contingent existe. Quand il y a un manque, on assure les remplacements par priorité. Remarque de la FNEC FP FO : quid des absences pour motif syndical systématiquement non remplacées ?* Réponse de la DSDEN91 : *il n'y a pas de distinction selon le motif de l'absence.*
- 12) *2180 enseignants ont participé au mouvement. 1326 ont obtenu un poste. Les vœux MOB étaient identifiés sur la circulaire et un document annexe a été réalisé. Un travail est en cours pour*

réaffecter dans les meilleurs délais 20 enseignants qui ont obtenu un titre définitif hors de leurs vœux alors qu'ils avaient respecté la règle des 3 vœux MOB.

- 13) INEAT/EXEAT : 28 demandes d'INEAT pour l'Essonne dont 5 entrées concrètes (car EXEAT de leur département d'origine validé). 20 EXEAT depuis l'Essonne accordés pour 94 demandées ! **FO : un représentant des syndicats présents se réjouit auprès du DASEN qu'il y en ait plus que l'an passé ! sic**
- 14) Les TS (exTRS) doivent être affectés sur un service partagé (décharge de direction, complément de temps partiel). Les règles n'ont pas changé. Les emplois du temps sont proposés au PE affecté TS sur la circonscription et ils choisissent de manière transparente pour l'ensemble des TS. **Uniquement avec l'accord** du PE qui est TS, celui-ci peut effectuer des missions de remplaçant si c'est déterminé dès le départ ou prendre un poste complet à l'année.
- 15) 10 enseignants détachés (7 à l'étranger, 1 en collectivité territoriale, 1 au ministère de l'enseignement, 1 au rectorat de paris)
- 16) 231 disponibilités accordées (210 de droit) et 21 sur autorisation accordées sur 43 demandes
- 17) 20 demandes de rupture conventionnelle dont 6 ont été accordées. Pour ceux ayant obtenu l'accord de rupture les indemnités seront versées en juillet. Le DASEN précise que tout le monde peut quitter son poste en démissionnant. Mais dans le cadre d'une rupture conventionnelle, il faut un intérêt partagé. **FO : Pour le DASEN les autres peuvent démissionner si ils ne sont pas contents. En effet la rupture conventionnelle selon le DASEN n'a pas vocation à financer des démissions ! Il oublie que c'est pourtant exactement ce qui se passe à la DGFIP où le gouvernement saccage sans vergogne là aussi les services. Mais en finançant avec largesse au regard de ce qui est proposé au PE. Pour la DGFIP le ministère sait déjà comment faire disparaître le service public il suffit donc de faire disparaître les fonctionnaires et en même temps l'éthique de leur mission. Les collègues que nous avons accompagnés avaient un dossier professionnel solide. Mais le DASEN sous couvert de la rectrice a opposé à certains collègues qu'elles étaient indispensables au service. Maigre consolation... sans revalorisation de salaire.**
- 18) 24 demandes de congé de formation. Elles ont toutes été accordées. **FO en même temps les demandes sont beaucoup moins nombreuses qu'il y a quelques années !** 4 personnes y ont déjà renoncé d'elle même. 2 personnes ont finalisé leur demande par une inscription définitive. L'administration rappelle que lorsque l'on suit une formation, on doit 3 fois le temps du congé de formation à l'institution.
- 19) 30 enseignants entrent en formation CAPEI : 7 SEGPA, 13 RASED, 4 unité enseignement, 6 coordinateur ULIS.
- 20) 439 demandes de temps partiel : 231 de droit, 40 pour soins, 33 pour handicap, 15 pour raisons médicales, 114 pour enfant de moins de 8 ans, 6 pour motifs particuliers
- 21) Pas de CDIisation des AESH qui ont eu un contrat de droit privé de 3 ans + un contrat public de 3 ans.
- 22) Quand un AESH ne souhaite pas renouveler son contrat, il le précise. Mais attention si la case cochée est démission pas de droits au chômage ! Pour la DSDEN91 la convention pôle emploi de 2006 est appliquée.
FO : ATTENTION si des AESH de votre école ne veulent pas ou ne peuvent pas renouveler leur CDD que ce soit de leur fait ou d'un motif autre dite leur de nous contacter en urgence et de ne RIEN signer même si, qui que ce soit, leur présente cette signature comme obligatoire !
- 23) La répartition des classes relève du conseil des maîtres. Le DASEN rappelle néanmoins que le directeur est décisionnaire. Rien n'empêche qu'une personne à temps partiel ou en congés maternité prenne le niveau de classe souhaité. Cette règle a été rappelée aux IEN. **FO : Si le directeur est bien décisionnaire c'est bien en conseil des maîtres que s'organise la répartition. ET à la fin le directeur valide. Les collègues qui arrivent sur une école n'ont pas à accepter le(s) dernier(s) poste(s) vacant(s) sans qu'il y ait eu un conseil des maîtres pour discuter cette répartition en équipe.**
- 24) Les mails professionnels doivent-ils être communiqués aux parents pour échanger ? Il appartient

à chacun de faire ce que bon lui semble. Le mail professionnel n'est pas exclusivement réservé aux échanges avec la hiérarchie. Le DASEN soulève l'intérêt à utiliser un ENT.

- 25) Plus d'auto-tests alors que la contamination augmente : pas d'information à transmettre.
- 26) Les situations difficiles avec des parents doivent être traitées par les IEN. Le DASEN échange avec les fédérations de parents d'élèves. La règle est de ne pas répondre à un mail ou à un courrier anonyme.
- 27) Les postes des brigades ont tous été pourvus car les vœux MOB permettent d'y affecter des PE. Les postes vacants sont ceux avec pré-requis et les postes à profil. **FO c'est facile de pourvoir des postes qui restent en nombre insuffisant. Impossible d'obtenir de la DSDEN le nombre exact de ZIL/BD (les TR maintenant) Ni même de pouvoir obtenir le nombre de ces TR qui sont réellement remplaçants au regard de ceux qui ont été affectés pour l'année dès septembre 2021 mais qui restent officiellement des remplaçants !**
- 28) 549 personnes ayant participé au mouvement ont obtenu leur 1er vœux (40%). Il reste encore 400 personnes sans affectation (**FO sans compter les futurs stagiaires bien entendu**). Hiérarchisation par le barème et les vœux des 400 derniers **FO** mais **l'ensemble des représentants des personnels n'ayant plus accès aux documents (postes libres, barème de chacun ...)** **RIEN ne peut plus garantir l'équité de traitement !! (cf loi darmanin/dussopt dite de transformation de la fonction publique)**
- 29) Écoles accueillant des PES à la rentrée : PES à 50%, fonctionnaires stagiaires à 50%. Les écoles où il manque un poste c'est qu'il y a un berceau de PES... **FO Mais pour l'instant la DSDEN91 est dans le brouillard entre les PES à temps plein et ceux à 50%**
- 30) Problème de mise à jour de Ondes. Les données saisies le 31/08 sont effacées au 1er septembre. Les directeurs doivent s'appuyer sur les calendriers transmis pour éviter ces désagréments.
- 31) La journée du 31 août est obligatoire. Mais il n'existe pas de second jours de pré-rentrée. Il peut y avoir 2 jours si l'ensemble de l'équipe est d'accord et peut être présente et à déduire des 108H.
<https://snudifo91.fr/wp-content/uploads/2021/08/Prerentree-ET-journee-de-solidarite.pdf>
- 32) Il y a eu 24 démissions depuis le 1er janvier 2022. La DSDEN a un délai officiel de 4 mois pour répondre. Dans certains cas, la DSDEN déclare être mise devant le fait accompli car des collègues auraient démissionné le vendredi dans un courrier indiquant qu'ils ne seraient plus en classe le lundi. 6 stagiaires démissionnaires.
FO quand on demande combien de démissions au total depuis septembre 2021 on n'a pas de réponse car la DSDEN91 n'a préparé sa réponse que pour « depuis le 1er janvier » On savait qu'il y avait eu 10 démissions de PES et 3 de titulaires entre sept2021 et nov2021. D'autre part FO n'a pas connaissance de démissionnaires avérés du vendredi pour le lundi suivant dans les écoles de l'Essonne. Si c'est effectivement avéré dans VOTRE école merci de nous contacter.
- 33) Les personnels promus à la HC ont reçu un message. Une liste des promus dans l'Essonne sera visible. Effet sur la paie à partir de septembre. Ceux qui étaient « promouvables » et qui n'ont rien reçu ne sont pas promus. Ils recevront un message dans la semaine à venir.
- 34) Pour la classe exceptionnelle, les IEN ont donné leur avis. Les collègues ont pu mettre à jour leur CV. Le DASEN tranchera en fonction du nombre de personnes qui pourront être promues. L'objectif est de l'activer sur la paie de décembre.

David Roussel

Secrétaire Départemental du SNUDI FO 91

Tél : 07 69 45 57 42

Ismahen Mantès

Secrétaire Départementale adjointe du SNUDI FO 91

Tél : 07 49 56 51 66

91snudifo@gmail.com

lien pour adhésion 2022 en ligne ici --> <https://bit.ly/33NOvX4>